



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 25 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la
salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert le 25 juin 2019 à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier
 Monsieur la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche

ORDRE DU JOUR

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation du quorum et reprise de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1478-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 \$ pour la construction d'un garage pour surfaceuses et d'une terrasse extérieure, la réfection de la toiture du garage municipal (phase 2) et l'intégration des systèmes de contrôle des bâtiments municipaux
 - 4.2 Dépôt du procès-verbal du comité de toponymie
 - 4.3 Dénomination d'un développement : Boisé-Natura
 - 4.4 Avis de motion : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 89 000 \$ pour faire l'acquisition du mobilier et de l'équipement des bureaux du Service des loisirs et de la nouvelle salle du conseil permanente de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 - 4.5 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 89 000 \$ pour faire l'acquisition du mobilier et de l'équipement des bureaux du service des loisirs et de la nouvelle salle du conseil permanente de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 - 4.6 Autorisation de signature de deux ententes : Renouvellement de la convention pour services animaliers et signature d'une convention concernant le recensement et l'émission des licences pour chiens avec la Société protectrice des animaux de Québec
 - 4.7 Avis de motion : Règlement modifiant le règlement numéro 1118-2010 décrétant une dépense de 418 510 \$ et un emprunt de 418 510 \$ pour la remise à neuf du souffleur à neige de marque Vohl, l'achat d'une benne basculante de type semi-remorque, la réalisation du plan directeur de drainage pluvial et d'un plan d'intervention de voirie ainsi que divers travaux de voirie, afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 13 090 \$ en enlevant certains travaux dans la section « travaux de voirie »



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

- 4.8 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 1118-2010 décrétant une dépense de 418 510 \$ et un emprunt de 418 510 \$ pour la remise à neuf du souffleur à neige de marque Vohl, l'achat d'une benne basculante de type semi-remorque, la réalisation du plan directeur de drainage pluvial et d'un plan d'intervention de voirie ainsi que divers travaux de voirie, afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 13 090 \$ en enlevant certains travaux dans la section « travaux de voirie »
- 4.9 Nouveaux emprunts temporaires
- 4.10 Avis de motion : Règlement modifiant le règlement numéro 1425-2018 pourvoyant à décréter une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour effectuer des travaux à la Maison des Organismes, acquérir un ouvre-porte pour la Maison des Aînés et fournir des installations pour le Dek Hockey, afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 85 215 \$ en enlevant la section « Acquisition des matériaux et leur installation pour le Dek Hockey » dudit règlement
- 4.11 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 1425-2018 pourvoyant à décréter une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour effectuer des travaux à la Maison des Organismes, acquérir un ouvre-porte pour la Maison des Aînés et fournir des installations pour le Dek Hockey, afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 85 215 \$ en enlevant la section « Acquisition des matériaux et leur installation pour le Dek Hockey » dudit règlement
- 4.12 Dépôt d'un rapport d'embauche pour personnel occasionnel
- 4.13 Dépôt d'un avis de correction : Règlement numéro 1479-2019
- 4.14 Dépôt de la liste des engagements financiers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1 Autorisation de signature d'une entente avec monsieur Denis Dussault de Gestion Natand Inc. : Construction de résidence bifamiliale dans le Faubourg Sainte-Catherine
- 5.2 Adoption du règlement final : Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à ajouter la terminologie pour le mot « mini-entrepôts », ajouter cet usage à la classe « la » et créer la « note 9 » apportant des précisions sur l'usage « mini-entrepôts » et l'insérer dans les grilles des spécifications des zones 36-I et 83-I
- 5.3 Autorisation d'amendement au permis de construction numéro 2016-0847 : 3, rue Maisonneuve
- 5.4 Demande de certificat d'autorisation : Clôture - 100-5040, route de Fossambault
- 5.5 Assemblée de consultation concernant le projet de règlement numéro APR-156-2019 : aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à ajouter la terminologie pour le mot « cannabis », ajouter la classe d'usage « Cj : vente de cannabis » et l'autoriser dans la zone 40-C et ajouter la classe d'usage « lf : transformation de cannabis » et l'autoriser dans les zones 36-I et 83-I

6. HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Aucun

7. PARCS ET BÂTIMENTS

- 7.1 Autorisation du paiement numéro 4 : Réfection de la toiture du garage municipal (phase 1)
- 7.2 Dépôt d'un rapport d'embauche pour personnel occasionnel
- 7.3 Approbation de la demande de paiement numéro 4 pour la libération de la moitié de la retenue contractuelle : Prolongement et réfection de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse »
- 7.4 Octroi d'un contrat : Optimisation du système de ventilation de la caserne incendie
- 7.5 Autorisation du paiement numéro 9 : Construction de la bibliothèque Anne-Hébert
- 7.6 Autorisation de paiement numéro 1 : Opération du système de traitement in situ à l'ancienne caserne incendie

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 8.1 Aucun



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Octroi d'un contrat pour : Acquisition d'un réservoir d'eau (borne sèche)

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Autorisation de travaux d'électricité : Maison des Jeunes

10.2 Autorisation de dépenses : Achat de poubelles pour les parcs

10.3 Embauche des surveillants du Parc du Grand-Héron : Programme Emploi-Été Canada

10.4 Adoption des règles d'utilisation : Bibliothèque Anne-Hébert

11. TRANSPORT

11.1 Autorisation du paiement numéro 1 : Travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier

11.2 Octroi d'un contrat : Réparation de l'aire de chargement du Service des travaux publics

12. AUTRES SUJETS

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET
CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance de juin est reprise.

354-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

355-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juin 2019 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1478-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR SURFACEUSES ET D'UNE TERRASSE EXTÉRIEURE, LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL (PHASE 2) ET L'INTÉGRATION DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

La greffière adjointe, madame Isabelle Bernier, donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1478-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 \$ pour la construction d'un garage pour surfaceuses et d'une terrasse extérieure, la réfection de la toiture du garage municipal (phase 2) et l'intégration des systèmes de contrôle des bâtiments municipaux fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE TOPONYMIE

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf dépose, le procès-verbal de la rencontre du groupe de travail sur la toponymie tenue le 4 juin 2019.

356-2019

DÉNOMINATION D'UN DÉVELOPPEMENT : BOISÉ-NATURA

ATTENDU le nouveau développement qui se trouvera dans le prolongement de l'avenue des Catherine;

ATTENDU la recommandation du Comité de toponymie, en date du 4 juin 2019;

ATTENDU l'avis technique de la Commission de toponymie en date du 18 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU de nommer le développement qui se trouvera dans le prolongement de l'avenue des Catherine « Boisé-Natura ».

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 89 000 \$ POUR FAIRE L'ACQUISITION DU MOBILIER ET DE L'ÉQUIPEMENT DES BUREAUX DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA NOUVELLE SALLE DU CONSEIL PERMANENTE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Madame la conseillère Josée Lampron donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 89 000 \$ pour faire l'acquisition du mobilier et de l'équipement des bureaux du service des loisirs et de la nouvelle salle du conseil permanente de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 89 000\$ POUR FAIRE L'ACQUISITION DU MOBILIER ET DE L'ÉQUIPEMENT DES BUREAUX DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA NOUVELLE SALLE DU CONSEIL PERMANENTE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Madame la conseillère Josée Lampron dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 89 000 \$ pour faire l'acquisition du mobilier et équipement des bureaux des loisirs et de la salle du conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-157-2019

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à acquérir et faire installer du mobilier et de l'équipement pour les bureaux du service des loisirs et la nouvelle salle du conseil permanente de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, tels que décrits et estimés dans un document préparé par Mme Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 14 juin 2019.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 89 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les acquisitions, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 89 000 \$, sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 25 JUIN 2019.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

357-2019

AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX ENTENTES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR SERVICES ANIMALIERS ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONCERNANT LE RECENSEMENT ET L'ÉMISSION DES LICENCES POUR CHIENS AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE QUÉBEC

ATTENDU que la convention pour services animaliers intervenue entre la Société protectrice des animaux de Québec (SPA) et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a expiré le 30 avril 2019;

ATTENDU que le conseil souhaite continuer d'offrir ce service à la population;

ATTENDU que deux fournisseurs ont été invités à déposer une offre de service;

ATTENDU que la proposition de la Société protectrice des animaux de Québec offre un service plus complet à coût fixe;

ATTENDU que la Société protectrice des animaux de Québec propose également la signature d'une convention concernant le recensement et l'émission des licences pour chiens;

ATTENDU qu'un recensement complet des chiens présents sur le territoire est nécessaire;

ATTENDU que le projet d'entente concernant le renouvellement de la convention pour services animaliers et la convention concernant le recensement et l'émission des licences pour chiens avec la Société protectrice des animaux de Québec ont été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé, en date du 19 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente pour le renouvellement de la convention pour services animaliers et à signer la convention concernant le recensement et l'émission des licences pour chiens avec la Société protectrice des animaux de Québec.

La durée de ces ententes est d'une année, débutant le 1^{er} juillet 2019.

Le coût pour la convention pour services animaliers est de 17 640,24 \$.

Le coût pour le recensement et l'émission des licences pour chiens est de 23,50 \$ par licence vendue, plus 10,50 \$ par licence non payée 1 an après le recensement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense concernant le renouvellement de la convention pour services animaliers au poste budgétaire 02-291-00-441, après une appropriation de 2 035,85 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier une somme de 4 000,00 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour combler le déficit d'opération concernant le recensement et l'émission des licences pour chiens pour l'année financière 2019.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1118-2010 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 418 510 \$ ET UN EMPRUNT DE 418 510 \$ POUR LA REMISE À NEUF DU SOUFFLEUR À NEIGE DE MARQUE VOHL, L'ACHAT D'UNE BENNE BASCULANTE DE TYPE SEMI-REMORQUE, LA RÉALISATION DU PLAN DIRECTEUR DE DRAINAGE PLUVIAL ET D'UN PLAN D'INTERVENTION DE VOIRIE AINSI QUE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE, AFIN DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 13 090 \$ EN ENLEVANT CERTAINS TRAVAUX DANS LA SECTION « TRAVAUX DE VOIRIE »

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement numéro 1118-2010 décrétant une dépense de 418 510 \$ et un emprunt de 418 510 \$ pour la remise à neuf du souffleur à neige de marque Vohl, l'achat d'une benne basculante de type semi-remorque, la réalisation du plan directeur de drainage pluvial et d'un plan d'intervention de voirie ainsi que divers travaux de voirie, afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 13 090 \$ en enlevant certains travaux dans la section « travaux de voirie ».

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1118-2010 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 418 510 \$ ET UN EMPRUNT DE 418 510 \$ POUR LA REMISE À NEUF DU SOUFFLEUR À NEIGE DE MARQUE VOHL, L'ACHAT D'UNE BENNE BASCULANTE DE TYPE SEMI-REMORQUE, LA RÉALISATION DU PLAN DIRECTEUR DE DRAINAGE PLUVIAL ET D'UN PLAN D'INTERVENTION DE VOIRIE AINSI QUE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE, AFIN DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 13 090 \$ EN ENLEVANT CERTAINS TRAVAUX DANS LA SECTION « TRAVAUX DE VOIRIE »

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le projet de règlement intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 1118-2010 décrétant une dépense de 418 510 \$ et un emprunt de 418 510 \$ pour la remise à neuf du souffleur à neige de marque Vohl, l'achat d'une benne basculante de type semi-remorque, la réalisation du plan directeur de drainage pluvial et d'un plan d'intervention de voirie ainsi que divers travaux de voirie, afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 13 090 \$ en enlevant certains travaux dans la section « travaux de voirie ».

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-158-2019

ARTICLE 1. TITRE

Le titre du règlement numéro 1118-2010 est remplacé par le suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1118-2010 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 405 420 \$ ET UN EMPRUNT DE 405 420 \$ POUR LA REMISE À NEUF DU SOUFFLEUR À NEIGE DE MARQUE VOHL, L'ACHAT D'UNE BENNE BASCULANTE DE TYPE SEMI-REMORQUE, LA RÉALISATION DU PLAN DIRECTEUR DE DRAINAGE PLUVIAL ET D'UN PLAN D'INTERVENTION DE VOIRIE AINSI QUE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE.

ARTICLE 2. ATTENDUS

Le premier et deuxième « attendus » du règlement numéro 1118-2010 sont remplacés par les suivants afin de retirer les travaux de remplacement d'une conduite d'égout pluvial sur le lot 4 559 668 :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de procéder à la remise à neuf du souffleur à neige de marque Vohl, d'effectuer l'achat d'une benne basculante de type semi-remorque, de réaliser le plan directeur de drainage pluvial et de procéder à divers travaux de voirie dont :

- la réalisation d'un plan d'intervention de voirie,
- le remplacement de glissières de sécurité,
- le pavage d'une couche d'usure sur la rue Edward-Assh,
- la construction d'une section de trottoir sur la rue Jolicoeur,
- la construction d'un accès piétonnier entre les routes Fossambault et Montcalm,
- le pavage d'une section des rues Des Érables et Taché.

ATTENDU que le coût de ces divers travaux et acquisitions a été estimé à 405 420 \$ par le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau.

ARTICLE 3. TRAVAUX ET ACQUISITIONS

L'article 1 du règlement numéro 1118-2010 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à faire les travaux et les acquisitions tels que décrits dans un document préparé en date du 23 avril 2019 par le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, ingénieur, incluant les frais, les taxes et les imprévus, lequel document fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 4. DÉPENSE AUTORISÉE

L'article 2 du règlement numéro 1118-2010 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 405 420 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5. EMPRUNT AUTORISÉ

L'article 3 du règlement numéro 1118-2010 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 405 420 \$, sur une période de 5 ans.

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 25 JUIN 2019.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

Pv de
correction du
9 décembre
2019 est
venu corriger
le montant.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

358-2019

NOUVEAUX EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU que le règlement 1458-2019 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 625 000 \$, le règlement 1459-2019 une somme n'excédant pas 340 000 \$, le règlement 1460-2019 une somme n'excédant pas 1 100 000 \$, le règlement 1463-2019 une somme n'excédant pas 75 000 \$, le règlement 1464-2019 une somme n'excédant pas 41 000 \$, le règlement 1465-2019 une somme n'excédant pas 115 000 \$, le règlement 1469-2019 une somme n'excédant pas 1 130 000 \$, le règlement 1470-2019 une somme n'excédant pas 235 000 \$, le règlement 1471-2019 une somme n'excédant pas 262 500 \$ et le règlement 1473-2019 une somme n'excédant pas 240 000 \$;

ATTENDU l'entrée en vigueur des règlements numéros 1458-2019, 1459-2019, 1460-2019, 1463-2019, 1464-2019, 1465-2019, 1469-2019, 1470-2019, 1471-2019 et 1473-2019;

ATTENDU que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement;

ATTENDU que l'article 567.2 de *la Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 18 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la trésorière Julie Cloutier à contracter des emprunts avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 625 000 \$ pour le règlement 1458-2019, 340 000 \$ pour le règlement 1459-2019, 1 100 000 \$ pour le règlement 1460-2019, 75 000 \$ pour le règlement 1463-2019, 41 000 \$ pour le règlement 1464-2019, 115 000 \$ pour le règlement 1465-2019, 1 130 000 \$ pour le règlement 1469-2019, 235 000 \$ pour le règlement 1470-2019, 262 500 \$ pour le règlement 1471-2019 et 240 000 \$ pour le règlement 1473-2019, et ce en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la trésorière à signer les billets.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1425-2018 POURVOYANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX À LA MAISON DES ORGANISMES, ACQUÉRIR UN OUVRE-PORTE POUR LA MAISON DES AÎNÉS ET FOURNIR DES INSTALLATIONS POUR LE DEK HOCKEY, AFIN DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 85 215 \$ EN ENLEVANT LA SECTION « ACQUISITION DES MATÉRIAUX ET LEUR INSTALLATION POUR LE DEK HOCKEY » DUDIT RÈGLEMENT

Madame la conseillère Josée Lampron donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement numéro 1425-2018 pourvoyant à décréter une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour effectuer des travaux à la Maison des Organismes, acquérir un ouvre-porte pour la Maison des Aînés et fournir des installations pour le Dek Hockey, afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 85 215 \$ en enlevant la section « Acquisition des matériaux et leur installation pour le Dek Hockey » dudit règlement.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1425-2018 POURVOYANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX À LA MAISON DES ORGANISMES, ACQUÉRIR UN OUVRE-PORTE POUR LA MAISON DES AÎNÉS ET FOURNIR DES INSTALLATIONS POUR LE DEK HOCKEY, AFIN DE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 85 215 \$ EN ENLEVANT LA SECTION « ACQUISITION DES MATÉRIAUX ET LEUR INSTALLATION POUR LE DEK HOCKEY » DUDIT RÈGLEMENT

Madame la conseillère Josée Lampron dépose le projet de règlement intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 1425-2018 pourvoyant à décréter une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour effectuer des travaux à la Maison des Organismes, acquérir un ouvre-porte pour la Maison des Aînés et fournir des installations pour le Dek Hockey, afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 85 215 \$ en enlevant la section « Acquisition des matériaux et leur installation pour le Dek Hockey » dudit règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-159-2019

ARTICLE 8. TITRE

Le titre du règlement numéro 1425-2018 est remplacé par le suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1425-2018 POURVOYANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 14 785 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX À LA MAISON DES ORGANISMES ET ACQUÉRIR UN OUVRE-PORTE POUR LA MAISON DES AÎNÉS.

ARTICLE 9. ATTENDUS

Les premier, deuxième et troisième « attendus » du règlement numéro 1425-2018 sont remplacés par les suivants afin de retirer l'achat des matériaux et leur installation pour pratiquer le Dek Hockey :

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de faire des travaux à la Maison des organismes et de munir d'un ouvre-porte la Maison des aînés;

ATTENDU que le coût de ces acquisitions et travaux est estimé à 14 785 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 14 785 \$ pour en payer le coût.

ARTICLE 10. ACQUISITIONS ET TRAVAUX DÉCRÉTÉS

L'article 2 du règlement numéro 1425-2018 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à acquérir un ouvre-porte pour la Maison des aînés et à exécuter ou faire exécuter les travaux à la Maison des organismes, tel qu'il appert de l'estimation des coûts préparée par le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 1^{er} avril 2019.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 11. DÉPENSE AUTORISÉE

L'article 3 du règlement numéro 1425-2018 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 14 785 \$, pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

ARTICLE 12. EMPRUNT AUTORISÉ

L'article 4 du règlement numéro 1425-2018 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 14 785 \$, sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 13. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 25 JUIN 2019.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE POUR PERSONNEL OCCASIONNEL

Tel que prescrit l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose aux membres du conseil le rapport d'embauche de madame la greffière adjointe Isabelle Bernier en date du 19 juin 2019 pour le personnel occasionnel. Ce rapport présente les conditions d'embauche de madame Monique Robitaille au poste de préposée à la numérisation des archives.

DÉPÔT D'UN AVIS DE CORRECTION: RÈGLEMENT NUMÉRO 1479-2019

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et greffier dépose un procès-verbal de correction indiquant qu'il a corrigé une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture. Plus précisément, il a modifié le règlement 1479-2019, adopté par la résolution 343-2019, afin de faire la correction suivante :

À l'article 12.1.1, la mention « sont au même effet ou contradictoires que » a été remplacée par la mention « sont contradictoires ou au même effet que ». Par conséquent, l'article 12.1.1 se lit dorénavant de la façon suivante :

Article 12.1.1 ABROGATION

Le présent règlement abroge, conformément à la loi, toutes les dispositions réglementaires présentement en vigueur sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui sont contradictoires ou au même effet que les dispositions apparaissant au présent règlement.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 19 juin 2019, laquelle comprend 126 commandes au montant de 1 282 989,95 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

359-2019

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC MONSIEUR DENIS DUSSAULT DE GESTION NATAND INC. : CONSTRUCTION DE RÉSIDENCE BIFAMILIALE DANS LE FAUBOURG SAINTE-CATHERINE

ATTENDU le nombre élevé de terrains vacants du développement Faubourg Sainte-Catherine;

ATTENDU que le propriétaire de plusieurs lots, monsieur Denis Dussault pour Gestion Natand Inc, propose d'y construire des résidences bifamiliales;

ATTENDU que les résidences bifamiliales proposées s'agencent avec les résidences existantes;

ATTENDU que l'ingénieur au dossier, monsieur Gaétan Desjardins, confirme que l'ajout d'une entrée charretière par lot et la modification des noues en conséquence ne viendraient pas nuire à la gestion des eaux pluviales;

ATTENDU que l'ensemble des coûts engendrés par les travaux seront à la charge du promoteur;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 12 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier d'une entente, en vertu du règlement numéro 912-2003, avec Gestion Natand Inc., personne morale de droit privé représentée par monsieur Denis Dussault et 9283-6881 QUEBEC INC, personne morale de droit privé représentée par monsieur Jean Couture, relativement à la construction de neuf (9) lots à bâtir sur la rue François-Bertrand.

ADOPTÉE

360-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL : RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À AJOUTER LA TERMINOLOGIE POUR LE MOT « MINI-ENTREPÔTS », AJOUTER CET USAGE À LA CLASSE « IA » ET CRÉER LA « NOTE 9 » APPORTANT DES PRÉCISIONS SUR L'USAGE « MINI-ENTREPÔTS » ET L'INSÉRER DANS LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES 36-I ET 83-I

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-145-2019 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 29 avril 2019;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 mai 2019 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 8 avril 2019;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, un second projet de règlement numéro SPR-155-2019 a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 10 juin 2019;

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

ATTENDU que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier a précisé les modifications qui ont été effectuées entre le premier projet et le second projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le présent règlement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1480-2019

ARTICLE 1 Le présent règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1480-2019 AUX FINS DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Ajouter la terminologie pour le mot « mini-entrepôts »;
- Ajouter cet usage à la classe « la »;
- Créer la « Note 9 » apportant des précisions sur l'usage « mini-entrepôts » et l'insérer dans les grilles des spécifications des zones 36-I et 83-I.

ARTICLE 2 L'article 1.6 est modifié en ajoutant entre la définition « Milieu humide » et la définition « Mur de soutènement » le mot et la définition suivante :

« Mini-entrepôts

Locaux d'entreposage dans lesquels le grand public ou les entreprises peuvent entreposer leurs objets pour une période indéterminée. »

ARTICLE 3 L'article 2.2.3.1 est modifié en ajoutant le paragraphe 12 à la suite du paragraphe 11 du troisième alinéa de la façon suivante :

« 12° Mini-entrepôts »

ARTICLE 4 Les grilles des spécifications des zones 36-I et 83-I sont modifiées de la façon suivante :

- L'expression « N9 » est ajoutée à la ligne « Notes ».

Copie conforme des grilles des spécifications, après avoir été paraphées par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, sont jointes au présent règlement à l'annexe A.

ARTICLE 5 La section « Notes aux règlements et faisant partie intégrante des grilles des spécifications » est modifiée de façon à ajouter, après la « Note 8 », la note suivante :

« Note 9 L'espace voué à l'usage mini-entrepôts ne doit pas occuper plus de 45 % de la superficie de plancher du bâtiment principal, le reste de l'occupation devant l'être par tout autre usage autorisé dans la zone. »

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 25^E JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

361-2019

**AUTORISATION D'AMENDEMENT AU PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO
2016-0847 : 3, RUE MAISONNEUVE**

ATTENDU la demande d'amendement au permis de construction numéro 2016-0847 au 3, rue Maisonneuve, en date du 10 juin 2019;

ATTENDU que la proposition déposée par monsieur Fabrice Marien viendrait corriger une problématique avec la propriété voisine;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 58-M, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 11 juin 2019;

ATTENDU que, bien que la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme soit défavorable, le conseil est d'avis que les travaux proposés se rapprochent le plus du plan initial;

ATTENDU que les travaux proposés sont à la satisfaction des propriétaires voisins;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 17 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser l'amendement au permis de construction numéro 2016-0847 au 3, rue Maisonneuve.

ADOPTÉE

362-2019

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION : CLÔTURE - 100-5040, ROUTE DE
FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation pour une clôture au 100-5040, route de Fossambault, en date du 23 mai 2019;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 11 juin 2019;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 144-H, est assujéti au règlement sur les PIIA et que le plan d'ensemble adopté, tel que mentionné dans la résolution numéro 415-2014, ne comprenait pas l'installation de clôtures;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU que madame Poulin s'est engagée à camoufler la clôture avec de la végétation et à ce que la clôture ait une hauteur maximale de 5 pieds;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 17 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de délivrer le certificat d'autorisation pour une clôture à madame Caroline Poulin pour Construction M.N.J.E pour le 100-5040, route de Fossambault.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-156-2019 : AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À AJOUTER LA TERMINOLOGIE POUR LE MOT « CANNABIS », AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « CJ : VENTE DE CANNABIS » ET L'AUTORISER DANS LA ZONE 40-C ET AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « IF : TRANSFORMATION DE CANNABIS » ET L'AUTORISER DANS LES ZONES 36-I ET 83-I

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-156-2019 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à ajouter la terminologie pour le mot « cannabis », ajouter la classe d'usage « Cj : vente de cannabis » et l'autoriser dans la zone 40-C et ajouter la classe d'usage « If : transformation de cannabis » et l'autoriser dans les zones 36-I et 83-I.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, madame la conseillère en urbanisme Rosalie Larocque, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à cette loi, que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

PARCS ET BÂTIMENTS

363-2019

AUTORISATION DU PAIEMENT NUMÉRO 4 : RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL (PHASE 1)

ATTENDU le projet de réfection de la toiture du garage municipal (phase 1);

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Gilles Laflamme, de la firme Gilles Laflamme architecte inc., en date du 5 juin 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 12 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 4 à Action estimation inc. au montant de 10 981,53 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 mai 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 3.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1158-2011.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE POUR PERSONNEL OCCASIONNEL

Tel que prescrit l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose aux membres du conseil le rapport d'embauche du monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics Pierre Roy en date du 6 juin 2019 pour le personnel occasionnel. Ce rapport présente les conditions d'embauche de madame Danielle Chiasson au poste d'aide-horticultrice.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

364-2019

APPROBATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 4 POUR LA LIBÉRATION DE LA MOITIÉ DE LA RETENUE CONTRACTUELLE : PROLONGEMENT ET RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE « LE CHEMIN DE LA LISEUSE »

ATTENDU le projet de prolongement et de réfection de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse »;

ATTENDU que la réception provisoire des travaux a déjà été effectuée;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 12 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser la libération de la moitié de la retenue contractuelle au montant de 17 603,49 \$ taxes incluses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant du paiement au poste budgétaire 55-136-00-001.

ADOPTÉE

365-2019

OCTROI D'UN CONTRAT : OPTIMISATION DU SYSTÈME DE VENTILATION DE LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU que le règlement numéro 1459-2019 décrétant, entre autres, l'optimisation du système de ventilation de la caserne incendie est entré en vigueur;

ATTENDU l'offre de prix transmise par la compagnie Honeywell en date du 22 octobre 2018;

ATTENDU que ces travaux permettront des économies annuelles des coûts d'électricité du bâtiment. Une période de récupération de l'investissement inférieure à deux ans et demi est prévue;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 13 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Honeywell pour effectuer des travaux d'optimisation du système de ventilation de la caserne incendie.

Le coût du contrat est établi à 20 300,00 \$, plus taxes.

Les détails des travaux effectués apparaissent à l'offre de service transmise par la compagnie Honeywell en date du 22 octobre 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1459-2019.

ADOPTÉE

366-2019

AUTORISATION DU PAIEMENT NUMÉRO 9 : CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Dany Blackburn, architecte, de la firme ABCP architecture, en date du 11 juin 2019;

ATTENDU que la réception provisoire des travaux a déjà été effectuée;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 13 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 9 à Construction N. Bossé inc. au



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

montant de 96 037,23 \$ relativement aux travaux de construction de la Bibliothèque Anne-Hébert. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 27 mai 2019, de la libération de la moitié de la retenue contractuelle et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense de la façon suivante :

- 1 144,44 \$, plus taxes, au règlement numéro 1242-2014;
- 94 852,99 \$, taxes incluses, au poste budgétaire 55-136-00-001.

ADOPTÉE

367-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 : OPÉRATION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT IN SITU À L'ANCIENNE CASERNE INCENDIE

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser un premier paiement à la firme Englobe pour l'opération du système de traitement in situ à l'ancienne caserne incendie;

ATTENDU que la présence de particules fines dans l'eau souterraine a occasionné le colmatage des filtres, ce qui a nécessité des efforts supplémentaires de l'entrepreneur. Le coût supplémentaire en lien avec cette problématique est établi à 2 981,50 \$, plus taxes;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 17 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à la firme Englobe pour l'opération du système de traitement in situ à l'ancienne caserne incendie au montant de 11 500,23 \$. Ce montant inclut une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes.

Le paiement couvre la période du 22 février au 25 mars 2019.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense de 8 537,85 \$, incluant les taxes nettes, au règlement numéro 1372-2017 et d'approprier le montant de la dépense de 3 130,20 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

368-2019

OCTROI D'UN CONTRAT POUR : ACQUISITION D'UN RÉSERVOIR D'EAU (BORNE SÈCHE)

Résolution
numéro 368-2019
est amendée par
la résolution 595-
2019.

ATTENDU que le Service de protection contre les incendies souhaite procéder à l'acquisition d'un réservoir de borne sèche;

ATTENDU que l'installation sera faite par monsieur Éric Cantin selon les spécifications de la Ville;

ATTENDU que le prix soumis par CMP Mayer pour le réservoir d'eau (borne sèche), en date du 25 janvier 2019, est au montant de 24 949,57 \$, taxes incluses;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 4 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à CMP Mayer, relativement à l'acquisition d'un réservoir d'eau (borne sèche). Le contrat est composé de la résolution et du prix soumis par CMP Mayer en date du 25 janvier 2019.

Le coût du contrat est établi à 21 700 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1459-2019, poste budgétaire 23-020-00-725 (Acquisition de machinerie et équipements).



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, pour superviser l'exécution des travaux.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

369-2019

AUTORISATION DE TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ : MAISON DES JEUNES

ATTENDU le projet de travaux électriques déposé par la directrice de la Maison des Jeunes;

ATTENDU que le protocole entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Maison des Jeunes stipule, à l'article 8, que la Maison des Jeunes doit obtenir l'assentiment de la Ville avant d'entreprendre des travaux de rénovation ou d'amélioration;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 17 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser la direction de la Maison des Jeunes à faire effectuer des travaux d'électricité afin d'ajouter de l'éclairage au LED avec gradateurs, à l'intérieur de la Maison des Jeunes.

ADOPTÉE

370-2019

AUTORISATION DE DÉPENSES : ACHAT DE POUBELLES POUR LES PARCS

ATTENDU que la Ville peut, par le biais de la MRC de La Jacques-Cartier, avoir accès à une subvention dans le cadre du Programme de récupération hors foyer pour l'achat d'équipements de récupération de matières recyclables dans les aires publiques municipales;

ATTENDU que l'aide financière est de 70 % du coût d'achat des équipements;

ATTENDU que le solde du projet numéro 2017-0282, financé par le Fonds de parcs et terrains de jeux, est suffisant pour couvrir la dépense;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 17 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 5 205,00 \$, plus taxes, pour l'achat d'îlots déchets et recyclage pour les parcs.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au projet numéro 2017-0282 (Mise aux normes des parcs).

ADOPTÉE

371-2019

EMBAUCHE DES SURVEILLANTS DU PARC DU GRAND-HÉRON : PROGRAMME EMPLOI-ÉTÉ CANADA

ATTENDU que la Ville a effectué une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi-Été Canada, pour l'embauche de deux étudiants pour effectuer la surveillance du Parc du Grand-Héron;

ATTENDU qu'un concours se terminant le 14 juin 2019 a été publié pour ces postes;

ATTENDU que deux étudiants, ayant appliqué sur les postes, ont été rencontrés et ont débuté leur travail dans la semaine du 17 juin 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

ATTENDU la réponse positive pour un poste dans le cadre du programme Emploi-Été Canada;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 17 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'entériner l'engagement de monsieur Olivier Savard-Tardif et de madame Gabrielle Talbot, comme surveillants du Parc du Grand-Héron pour l'été 2019. Il s'agit de postes occasionnels à temps partiel pour un maximum de 32 heures par semaine pendant 17 semaines. Leur taux horaire sera de 13,50 \$ de l'heure. Les deux employés relèvent de monsieur Simon Lafrance, coordonnateur sportif.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense d'un coût de 17 860 \$, incluant le salaire et les avantages sociaux, aux postes budgétaires numéro 02-701-40-141 (Salaires pôle aquatique) et numéro 02-701-91-141 (Salaires surveillance Parc du Grand-Héron).

ADOPTÉE

372-2019

ADOPTION DES RÈGLES D'UTILISATION : BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT

ATTENDU que la Bibliothèque Anne-Hébert offre de nouveaux services qu'il est nécessaire de bien encadrer;

ATTENDU la modification des règles d'utilisation préparée par madame Mireille Bourassa, responsable de la Bibliothèque;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 17 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'adopter les règles d'utilisation de la Bibliothèque Anne-Hébert. Lesdites règles sont conciliées dans un document intitulé : « Règles d'utilisation de la Bibliothèque », lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que cette résolution abroge toutes les résolutions précédentes concernant les règles d'utilisation de la Bibliothèque.

ADOPTÉE

TRANSPORT

373-2019

AUTORISATION DU PAIEMENT NUMÉRO 1 : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER ET DE LA RUE VANIER

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à Excavation Tourigny inc. relativement aux travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier;

ATTENDU la recommandation de monsieur Samuel Brochu, ingénieur, de le firme WSP Canada inc. en date du 11 juin 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 12 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à Excavation Tourigny inc. au montant de 463 656,26 \$. Ce montant tient compte des taxes brutes, d'une retenue contractuelle de 10 % et d'une retenue spéciale de 6 000 \$ pour différents défauts d'exécution.

La part à rembourser par le MTQ pour ce paiement est établi à 83 594,38 \$, plus taxes.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2019

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1432-2018, sous-projet 01.

ADOPTÉE

374-2019

OCTROI D'UN CONTRAT : RÉPARATION DE L'AIRE DE CHARGEMENT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat à une firme spécialisée pour la réparation des blocs de béton de l'aire de chargement du Service des travaux publics;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 13 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Gestion Lafortune inc. pour la réparation des blocs de béton de l'aire de chargement du Service des travaux publics.

Le coût du contrat est établi à 4 875,00 \$, plus taxes.

Les détails des travaux sont présentés à l'offre de service transmise par la compagnie le 24 mai 2019.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

MOTION DE FÉLICITATIONS

Le maire adresse une motion de félicitations à ceux et celles qui ont contribué au succès de la journée Célébration patrimoine 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

375-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de clore la séance de juin.

L'assemblée est levée à 20 h 14.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER